



COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2025

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget Primitif 2025 a été voté le 14 avril 2025 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget prévisionnel 2025 s'inscrit dans la continuité des engagements pris sur ce début de mandature. Il s'inscrit dans une continuité de projets et de bonne gestion.

Les dépenses de fonctionnement sont contenues tout en étant soucieux du bon niveau de service rendu aux habitants.

En plus du Budget Principal qui comporte les principales dépenses et recettes de la commune, les budgets annexes sont les suivants :

- le budget Forêt
- le budget Lotissement Pré-Perret (commune déléguée de Sutrieu)
- le budget Photovoltaïque (commune déléguée de Belmont-Luthézieu)

BUDGET PRINCIPAL

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (les factures d'électricité, par exemple), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 1 652 274.58 € (hors résultat de fonctionnement reporté).

- Dotation forfaitaire 2025 : 191 268 €

- D.S.R. Bourg centre : 81 195 €

- D.S.R. Péréquation : 96 780 €

Il existe d'autres types de recettes pour la commune nouvelle :

-Les impôts locaux et taxes 2025 estimés à 681 301 €

-Les recettes encaissées au titre des produits services, domaines et ventes diverses : 81 000 €

L'année 2025 confirme une certaine stabilité des dotations.

Les locations sont une recette supplémentaire, notamment les logements, la location des salles communales et celle du gîte de Charancin.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

-Les charges du personnel représentent 479 000 €. A noter que le personnel communal est réparti en 4 ETP pour les services techniques, effectif stabilisé, contre 2 ETP pour le service administratif. Un recrutement a eu lieu en ce début d'année pour remplacer un agent technique qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2025.

-Les charges à caractère général sont budgétées à hauteur de 985 138.42 €

A noter que depuis février 2025, la prestation ménage attribuée à une société a été remplacée par la signature d'une convention avec une auto-entreprise qui assure à présent le ménage et la gestion de la location des salles.

La commune élabore son PLU, cette procédure en cours entraîne une augmentation importante du nombre de dossiers déposés et instruits ; la participation communale à reverser à la CCBS impacte le chapitre 011 (compte 62876). De plus, une hausse du prix de l'instruction des actes a été entérinée.

Il est également attendu une hausse de la participation communale aux frais de cantine à la commune de Champagne-en-Valromey (environ 12 000€) comme suite à la réévaluation de la participation actuelle fixée à 1.30€/repas.

Les contributions obligatoires CCBS et SIVOM du Valromey sont stables.

-Les indemnités d'élus représentent 80 000 euros. Le maire perçoit une indemnité brute mensuelle de 2 121.00 € et les adjoints ou maires délégués (6) de 678.24 € mensuel.

Le nombre d'élus indemnisés ainsi que l'enveloppe indemnitaire totale respectent les textes en vigueur pour une commune nouvelle ou commune de même strate de population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Dépenses courantes	985 138.42		
Dépenses de personnel	479 000.00	Recettes des services	81 000
Autres dépenses de gestion courante	648 886.16	Impôts et taxes	681 301
Dépenses financières	1 525.00	Dotations et participations	406 674
Atténuation de produit	186 967.00	Autres recettes de gestion courante	483 299.58
Provisions + Amortisss	40 164.08		
Charges exceptionnel	15 000.00	Total recettes réelles	1 652 274.58
Total dépenses réelles		Excédent brut reporté 2024	1 752 778.17
Virement à la section d'investissement	1 048 372.09		
Total général	3 405 052.75	Total général	3 405 052.75

Une somme de 1 048 372.09 € est prévue pour virement à la section d'investissement.

c) La fiscalité

Considérant les excédents des budgets et la capacité d'endettement, les élus décident de ne pas augmenter la fiscalité pour les contribuables de la commune,

Les taux votés pour 2025 sont les suivants :

Taxe foncière	Taxe foncière non bâti	Taxe habitation résidence secondaire
24.50%	30.21%	13.50%

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2025 s'élève à 556 510 €.

d) Les dotations de l'Etat.

La dotation globale forfaitaire totale attendue de l'Etat est estimée à 369 243 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les subventions d'investissement en lien avec les projets d'investissement retenus ou effectués précédemment et également pour cette année le reversement d'immobilisations financières avec la clôture du budget annexe du lotissement.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Immo incorporelles - PLU	20 000	Subventions d'investissement	104 183.00
Immobilisations corporelles	1 405 540.17	Immo.financières (BA Lotissement)	103 532.00
Créances autres communes (AFP)	38 000	Excédent 1068	412 134.14
Restes à réaliser	400 000.00	Recettes réelles d'investissement	
Rembt d'emprunts + dettes	24 030	Virt section de fonctionnement	1 048 372.09
Dépenses réelles d'investissement	1 557 068.17	Écritures d'ordre entre section	5 241.18
Solde d'exécution	116 317.14		
Total général	1 673 385.31	Total général	1 673 385.31

c) Des investissements sont déjà engagés ou prévus :

Le dossier majeur de cette année est la réhabilitation de l'ancienne mairie de Sutrieu avec un volet amélioration de la performance énergétique et réfection de la façade en pierre apparentes. L'ALEC01 a été missionnée pour réaliser un diagnostic énergétique et un maître d'œuvre a été retenu pour la réalisation des travaux estimée à HT 297 000 €. Le montant des subventions accordées s'élève à ce jour à 101 531 € réparti entre l'Etat, la Région et le Conseil Départemental.

Rénovation du toit de la salle polyvalente et gîte de Charancin, montant HT 35.000 €, une subvention du Département a été accordée pour 10 000 € dans le cadre du programme « Pacte de territoire », Sécurisation voiries à Lompnieu, Sutrieu et hameau de Samonod, une phase test sera mise en place au printemps avant les travaux d'investissement et le dépôt des dossiers de subventions, ce projet a déjà fait l'objet d'une étude auprès de l'Ad01,

Création d'une halle communale + parking à Chongnes (commune déléguée de Vieu), travaux estimés à 110.000€,

Achat d'un camion benne pour un montant TTC de 52 000€, d'un broyeur de végétaux pour 32 000€,

Rénovation de lavoirs (commune déléguée de Belmont-Luthézieu),

Réhabilitation du parking situé près du cimetière de Lompnieu pour un montant de 25 000€,

Agrandissement du local technique situé au hameau de Condamine,

Comme suite au sinistre de grêles déclaré, les toitures des églises de Sutrieu et Fitignieu seront réparées, coût des travaux 95 778€. L'assurance versera un dédommagement d'un montant de 75 205€.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes : 3 405 052.75 € (dont résultat positif reporté : 1 752 778.17 €)

Dépenses : 3 405 052.75 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

- Dépenses :

Restes à réaliser	400 000.00 €
Nouveaux crédits	: 1 273 385.31€
TOTAL	: 1 673 385.31 €

- Recettes :

Virt section fonctio	: 1 048 372.09 €
Nouveaux crédits	520 830.22 €
Reste à réaliser	104 183.00 €
TOTAL	: 1 673 385.31 €

BUDGET FORET

Le budget forêt reprend l'ensemble des charges liées à l'exploitation de la forêt (entretien voiries et des bois et forêts, des frais liés à la gestion de l'ONF) et autres impôts et taxes.

Les élus ont voté la totalité des programmes proposés dans les plans d'aménagement de l'ONF. Les travaux de plantations prévus dans le cadre du plan de relance se poursuivent et devraient se terminer cette année. L'affouage sera reconduit et les droits de chasse seront réclamés aux sociétés avec une actualisation des baux à un tarif harmonisé de 1^E l'hectare effectuée fin 2022.

Une coupe sanitaire de bois scolyte est prévue, elle permettra la réalisation de la halle de Chongnes dans une volonté de valorisation des ressources locales.

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges générales	229 000.00 €	Produits des ventes	50 000.00 €
Charges exceptionnelles	20 000.00 €	Résultat antérieur reporté	527 537.45 €
Charges financières	10 000.00 €		
Virement section investisst	118 537.45 €		
Reversement BA sur général	200 000.00 €		
Total des dépenses	577 537.45 €	Total des recettes	577 537.45 €

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations forêt	68 537.45 €	Subvention investisst	
Immobilisations autres réseaux	50 000.00 €	Virement section foncti	118 537.45 €
Déficit reporté	5 097.32 €	Excédrt fonctionnement 1068	5 097.32 €
		Solde exécution report	
Total dépenses	123 634.77 €	Total des recettes	123 634.77 €

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Le budget Photovoltaïque enregistre en fonctionnement les ventes d'électricité et les charges courantes liées à l'exploitation.

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges courantes	1 000.00 €	Ventes produits	2 700.00 €
Virement à la section investissement	10 769.95 €	Report résultats	10 508.17 €
Dotation aux amortissements	2 688.15 €	Dotation aux amortissements	1 249.93 €
Total des dépenses	14 458.10 €	Total des recettes	14 458.10 €

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisation en cours	19 399.27 €	Virement de la section fonct	10 769.95 €
Dotation aux amortissements	1 249.93 €	Solde exécution	7 191.10 €
		Dotation aux amortissements	2 688.15 €
Total des dépenses	20 649.20 €	Total des recettes	20 649.20 €

BUDGET LOTISSEMENT SUTRIEU

Pour cette année 2025, la commune inscrit en recette de fonctionnement la vente des 2 derniers lots de ce lotissement. En effet, deux acquéreurs se sont fermement positionnés, ce qui laisse présager que ce budget sera clos cette fin d'année. La signature des actes de vente est programmée pour le 7 avril. Les écritures correspondantes à cette clôture sont intégrées dans ce budget.

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reverst excédents budget annexe	150 299.58 €	Résultat antérieur reporté	126 515.01 €
Variation des encours production	49 335.43 €	Vente 2 lots (nr 2+8)	73 120 €
Total des dépenses	199 635.01 €	Total recettes	199 635.01 €

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Avances commune cpt 16874	103 532.00	Solde exécution investissement	54 196.57 €
		Travaux en cours (040)	49 335.43 €
Total des dépenses	103 532.00 €	Total des recettes	103 532.00 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Valromey-sur-Séran, le 14 avril 2025.

Le Maire,
Pauline Godet



Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.